



IS-SUR-TILLE – MARCILLY-SUR-TILLE

## ECOQUARTIER AMI : CONCERTATION LANCÉE. REUNIONS PUBLIQUES LES 1<sup>ER</sup> ET 2 DECEMBRE 2016.



**Un grand projet de reconversion est en cours sur la friche industrielle AMI LINPAC. Il est porté par la SPL Seuil de Bourgogne et les villes d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille. Objectif : faire de l'écoquartier AMI un espace à dominante résidentielle cohérent, actif, convivial et de grande qualité environnementale. Un véritable trait d'union entre les deux communes en quelque sorte.**

Le projet s'étend sur le territoire d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille sur près de 16 hectares. Les communes ont confié la réalisation de cette opération d'aménagement stratégique à la SPL du Seuil de Bourgogne par concession d'aménagement du 9 octobre 2015 et sont signataires de la charte nationale des écoquartiers depuis le 25 février 2015.

Depuis l'arrêt de l'activité de l'usine AMI LINPAC en 2007, le site industriel se présente comme une vaste friche désaffectée. Seule l'entreprise BWT Rotomoulage occupe actuellement une emprise réduite au sein de l'ancien tènement.

Ces terrains sont idéalement situés au cœur de l'agglomération de 6100 habitants. En effet, localisés à l'interface entre les deux communes, ils permettent la continuité urbaine et se trouvent à proximité immédiate de la gare SNCF qui propose une vingtaine de liaisons ferroviaires quotidiennes avec Dijon. Au regard du développement actuel et de l'attractivité croissante de l'agglomération Is-Marcilly, ce site présente l'intérêt de reconvertir un site industriel pollué en friche, tout en limitant l'étalement urbain et en favorisant l'usage des transports en commun. Ce projet permet l'implantation d'une offre d'habitat nouvelle, diversifiée et d'équipements publics structurants pour l'agglomération, dans une démarche de développement durable et de coopération intercommunale.

Aujourd'hui, la mise en œuvre du projet écoquartier AMI nécessite un aménagement d'ensemble. Par conséquent, il a été proposé, lors des conseils municipaux des 19 (Marcilly) et 20 (Is) septembre

dernier, d'engager une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Cette concertation vient de débuter avec la diffusion du nouveau **journal de l'écoquartier AMI** et la mise à disposition de **registres d'observations** pour le public dans les deux mairies ainsi qu'au siège de la SPL Seuil de Bourgogne. Un **dossier de présentation** est également téléchargeable sur les sites internet de deux communes.

Deux réunions publiques sont organisées afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du site, les aménagements projetés, le programme envisagé et le périmètre. **Ces réunions auront lieu le 1<sup>er</sup> décembre à 19h00 à Is-sur-Tille (Salle de l'orangerie) et le 2 décembre à 19h00 à Marcilly-sur-Tille (salle des petits ormeaux).** Venez nombreux !

Cette procédure se manifestera également par la tenue d'une **exposition** sur le projet au siège de la SPL Seuil de Bourgogne à compter du 5 décembre 2016 (Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00).

Pour en savoir plus sur cette opération qui marquera durablement le visage de notre commune, téléchargez le dossier de présentation suivant : [dossier de présentation +2.pdf](#)

**Se renseigner :**

---



**SPL Seuil de Bourgogne**

Du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 / 2, allée Jean Moulin, Is-sur-Tille / 03.80.75.62.96.

**Mairie d'Is-sur-Tille**

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / Un samedi sur deux (semaines paires) de 10h00 à 12h00 / 25 place Général Leclerc, Is-sur-Tille.

**Mairie de Marcilly-sur-Tille**

Lundi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 / Mardi, mercredi, samedi : de 9h00 à 12h00 / Jeudi : de 13h00 à 17h00 / 12 grande rue, Marcilly-sur-Tille.